

# L'ASSOCIATION LES FAUVETTES

**L'association Les Fauvettes accueille 179 personnes en situation de handicap et emploie 81 personnes dans ses 3 établissements ( I M E Les Fauvettes, C A T Les Pierres Fauves, Foyer de vie Raymond Jacquemus)**

## PROJET ASSOCIATIF

### Les enjeux :

Créée en 1967 à l'initiative de quelques parents et bénévoles, l'Association Les Fauvettes a poursuivi, tout au long de ses années d'existence, les buts qu'elle s'était fixés en développant diverses actions au bénéfice des enfants, des adultes et des personnes vieillissantes en situation de handicap.

Ses missions d'accueil et d'éducation, de soutien et de conseil, d'accompagnement et d'intégration, s'ancrent sur des valeurs humaines fondamentales. Ses objectifs sont d'apporter, par des missions d'accueil et de protection, les réponses adaptées et diversifiées aux situations individuelles, aux personnes parmi les plus fragiles dans notre société, dont elles sont de ce fait exclues.

Grâce à l'engagement de ses membres bénévoles, à la compétence de ses salariés, à la collaboration des acteurs et décideurs sociaux, l'Association Les Fauvettes souhaite occuper une place importante dans l'action sociale et médico-sociale aux côtés d'autres partenaires.

Les changements profonds que traverse actuellement la société, dans divers domaines, fragilisent davantage la population des personnes en situation de handicap. Ces mutations risquent d'altérer les rôles et les missions des Associations engagées dans l'action sociale.

Dès lors il est indispensable de réaffirmer les valeurs sur lesquelles se fonde l'Association Les Fauvettes.

Le cadre législatif et réglementaire qui régit ses champs d'interventions est lui-même réinterrogé ; des évolutions importantes se sont déjà opérées ou sont prévisibles à court et moyen terme.

La loi de rénovation sociale, promulguée début 2002, réforme de façon substantielle les conditions de fonctionnement des établissements en prenant mieux en compte les besoins et les aspirations des usagers. Elle affirme les droits et les libertés individuelles des usagers. Elle impose la formation des projets d'établissement, des règlements de fonctionnement, de système d'évaluation et relance les Conseils d'établissement sous la forme de Conseils de la vie Sociale. De façon générale, l'article 2 définit une action sociale et médico-sociale qui doit promouvoir « l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté... ».

La loi de Février 2006 affirme l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle établit 3 principes : le droit à compensation, l'accès généralisé à la cité et la personne handicapée est au centre du dispositif qui la concerne.

Réaffirmer ses valeurs et ses finalités, fixer ses orientations pour les années à venir, tel est l'objectif que s'est fixé l'Association Les Fauvettes.

**L'Association Les Fauvettes a la volonté d'inscrire son Projet Associatif pour les années 2000 dans son histoire, la réalité sociale et économique présente et en devenir, les attentes de ses environnements, la dynamique des réseaux auxquels elle appartient, le militantisme de ses administrateurs et le professionnalisme de ses personnels**



# L' ASSOCIATION LES FAUVETTES

## Pour qui ?

### La personne handicapée citoyenne

**L'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne vieillissante en situation de handicap est une personne citoyenne à part entière.**

A ce titre elle s'insère au sein de la communauté sociale à laquelle elle appartient de plein droit. Individuellement ou à travers un établissement elle participe à la vie de la cité. Elle a ses droits et ses devoirs. Elle doit bénéficier des avantages et se soumettre aux contraintes. En particulier toute marque d'exclusion ou de discrimination doit être proscrite.

**La personne en situation de handicap existe avec ses Particularités.**

C'est une personne singulière à laquelle la société doit fournir les moyens de s'épanouir. Chacune doit bénéficier d'un accueil et d'un soutien adaptés, tenant compte de ses capacités, de ses potentialités, de ses handicaps, de ses acquis et de ses régressions, que ce soit dans la cité ou dans un établissement adapté.

**L'action sociale de l'Association Les Fauvettes se doit d'être diversifiée dans le but de promouvoir l'individu, de favoriser l'accomplissement de la personne.**

Elle ne veut pas se limiter à la création et à la gestion d'établissements, mais être à l'affût des nouveaux besoins des enfants, des adolescents, des adultes des personnes handicapées vieillissantes et de leurs familles, dans le respect de leur évolution permanente. **L'Association Les Fauvettes** veut prôner une action sociale globale de solidarité, formuler les réponses possibles en innovant institutionnellement, promouvoir une guidance parentale et avoir une action forte vis-à-vis de tous les aidants ( institutionnels ou familiaux ).

## Avec qui ?

### Les acteurs associatifs

**L'Association Les Fauvettes est un centre de ressources, de recherche et de vie,** regroupant tous ceux qui adhèrent aux valeurs qui structurent son action.

**Enfants adolescents, adultes et personnes vieillissantes en situation de handicap mental, parents et amis, salariés, professionnels de la santé et autres interlocuteurs ( élus, fonctionnaires, chefs d'entreprises, Juristes,...) : toutes ces parties prenantes peuvent être les acteurs associatifs.**

**L'Association Les Fauvettes** est une entreprise sans but lucratif mais avec une forte production d'action sociale. Les activités mises en œuvre ne constituent jamais une finalité, mais des moyens d'actions pour atteindre ses objectifs et remplir sa mission.

Ses actions doivent être conduites avec un vrai professionnalisme elle a la préoccupation de veiller à l'accès global de chacun aux prestations proposées sans distinction raciale, religieuse, politique, culturelle ou sociale.

Elle a la volonté de faire respecter chaque famille comme première éducatrice, c'est-à-dire lieu du premier apprentissage et de faire participer chaque personne en situation de handicap ou son représentant légal à l'élaboration de son projet de vie.

**L'Association Les Fauvettes** doit reconnaître le travail de ses salariés en tant que collaborateurs au projet, en exigeant un engagement et une adhésion aux valeurs qu'elle défend. Elle pourra s'appuyer sur leur compétences et leur professionnalisme grâce à une politique de qualité dans la formation et le recrutement.



# L'ASSOCIATION LES FAUVETTES

## Comment ?

### Nos valeurs et nos objectifs

L'association développe son action à l'intérieur des établissements pour :

- **Promouvoir un accueil de qualité** à la personne en situation de handicap, en développant un regard attentif sur ses réactions, ses besoins fondamentaux, ses désirs, ses potentialités, ainsi que l'écoute de sa famille et la compréhension de ses angoisses.
- **Promouvoir un projet de vie institutionnel** qui favorise un accueil, un hébergement, des soins, une pédagogie de qualité.
- **Veiller au respect de l'intégrité physique, de la dignité, du droit à la vie privée** et à une organisation de la vie collective qui respecte la liberté de tous les usagers en préservant leur intimité.
- **Créer, gérer des lieux de vie adaptés aux besoins spécifiques** de chacun en tenant compte de l'évolution des besoins, des choix et des volontés des personnes sans y substituer abusivement d'autres volontés.
- **Faciliter l'accès à une information claire** à usage de la personne en situation de handicap et de sa famille tout en préservant la confidentialité.
- **Soutenir les responsables éducatifs et médicaux dans l'élaboration de projet de vie** avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal et veiller à la révision régulière de ces projets ;

Et s'ouvre vers l'extérieur pour :

- **Promouvoir la recherche, l'étude des outils, des moyens** permettant à l'individu une progression de son autonomie.
- **Participer à la diffusion de l'information dans le domaine de la connaissance et de la recherche médico-sociale**, notamment en organisant des journées associatives ouvertes à la réflexion et au partage.
- **Communiquer et développer les outils de communication** et asseoir nos réflexions, notre politique, notre stratégie auprès des professionnels.
- **Rechercher des adhésions à nos valeurs à l'extérieur et s'ouvrir en partenariat** avec d'autres structures Associatives ou non.
- **Lutter contre l'exclusion, la discrimination** et défendre les droits des personnes en situation de handicap.
- **Fonder un comité d'éthique**, organe de régulation et de veille, apte :
  - à interpréter les règles, à vérifier l'articulation et l'adéquation entre le projet associatif et les projets institutionnels, les actions par rapport à nos valeurs et à nos objectifs ;
  - à mesurer, vérifier que les règles internes existent et sont respectées et veiller à la mise en place des grilles d'évaluation ;
  - à être un lieu d'observation de l'évolution des besoins des personnes, un lieu de recueil de projets innovants adaptés à ces besoins ;

# L'ASSOCIATION LES FAUVETTES

## LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

Le présent projet associatif marque une étape importante de la vie de l'Association Les Fauvettes. S'il est l'aboutissement de réflexion, il est avant tout le point de départ d'une nouvelle phase de l'action de l'Association au service des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Afin de garantir la cohérence entre le discours et l'action dans la mise en œuvre des projets, trois axes opérationnels pourront être retenus par le Conseil d'Administration ;

1 – Chaque année les directeurs arrêteront **un programme d'actions** soumis au Conseil d'Administration, définissant les champs d'actions prioritaires et prévoyant les modalités d'évaluation des projets ainsi mis en œuvre.

Référencé aux orientations du Projet, ce programme d'actions concernera l'adaptation des réponses existantes et la création de nouvelles formes d'interventions.

2 - << **Un comité d'éthique** >> composé d'Administrateurs et de Professionnels du Médico-Social et de la Santé, se mettra en place afin de vérifier régulièrement la cohérence des projets des établissements et services avec le Projet Associatif.

3 – A partir des travaux qui seront menés par cette << cellule de veille >>, des <<**journées d'étude associatives**>>, largement ouvertes, pourront être organisées chaque année permettant d'apporter des éclairages sur les mutations sociales et économiques en cours, de débattre de leurs répercussions sur le public pris en charge et d'envisager les nouveaux défis que l'Association Les Fauvettes devra relever.

Ces espaces de débats permettront d'actualiser le Projet Associatif au regard des évolutions des environnements de l'Association.

**Association d'action sociale,  
acteur au quotidien de la Solidarité,  
l'Association Les Fauvettes remplit ainsi  
des missions d'Intérêt Général et d'Utilité Publique.  
au travers de la mise en œuvre de son Projet Associatif,  
au-delà des orientations pour sa propre organisation,  
l'Association Les Fauvettes se veut créatrice de  
<< valeur sociale ajoutée >>  
enjeu pour chaque citoyen et pour l'ensemble de la société.**